



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## territoires ruraux

Question écrite n° 64343

### Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur le rapport remis récemment au Gouvernement par Alain Bertrand concernant le développement et la mise en capacité des territoires hyper-ruraux. L'auteur de ce rapport définit le concept d'hyper-ruralité qui concerne 250 bassins de vie, 3,4 millions d'habitants et 26 % du territoire national. Ces territoires se distinguent notamment par leur faible densité d'habitants et leur enclavement qui rendent plus difficiles la mise en œuvre d'initiatives et de projets. Ils cumulent également de nombreux handicaps : vieillissement de la population ; appauvrissement ; manque de services et d'équipements notamment dans la santé et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Malgré ces difficultés, ils présentent de nombreuses opportunités de développement économique, social et environnemental. L'auteur du rapport propose donc de mieux tenir compte de la spécificité des territoires très ruraux et suggère aussi une troisième décentralisation qui dépasse les seules grandes métropoles. Alors que les assises de la ruralité se tiendront cet automne, il souhaite connaître les suites que le Gouvernement entend donner à ce rapport.

### Texte de la réponse

Il convient de féliciter le rapporteur pour la qualité de son travail et sa dimension opérationnelle. Pour la première fois, une vision et un projet pour l'hyper-ruralité sont proposés. L'identification des territoires hyper-ruraux au niveau des bassins de vie devra être poursuivie dans deux directions : - mieux caractériser ces territoires, par exemple en ce qui concerne les dotations publiques ; - vérifier que tous les territoires hyper-ruraux sont bien repris dans la typologie. Le constat dressé des politiques publiques mises en place est très sévère mais, s'il peut être nuancé, il ne peut être contesté. De même, les grands principes justifiant un pacte national correspondent parfaitement aux objectifs du ministère de la ruralité. Les propositions sont intéressantes ; fondées sur une approche globale et opérationnelle, elles fournissent une base solide et pertinente qui est utilisée pour les Assises des ruralités. La ruralité est un secteur qui suscite attentes et interrogations de la part de nos concitoyens. Il convient de prendre en compte cette diversité, depuis les territoires « periurbains » jusqu'à ceux qui sont les plus ruraux, d'écouter ces populations, de proposer de nouveaux modes d'accès aux services et d'en renforcer l'attractivité. Ces territoires sont en effet porteurs d'une grande modernité, d'innovation, de qualité de vie. Ils doivent faire face à des attentes nouvelles de la part de leurs habitants. Les Assises des ruralités, qui se sont déroulées cet automne, sont un acte fondateur du Gouvernement pour une nouvelle politique en faveur de ces territoires. Le 17 décembre, la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité a par ailleurs présenté au Conseil des ministres, 11 premières mesures en faveur des territoires ruraux qui seront détaillées à l'occasion d'un Comité interministériel à l'égalité des territoires (CIET) qui se tiendra au mois de février 2015. Il s'agira d'établir une feuille de route ambitieuse et pragmatique pour les territoires ruraux, dans leur diversité et d'apporter des réponses spécifiques en fonctions de leurs typologies.

### Données clés

**Auteur :** [M. Martial Saddier](#)

**Circonscription** : Haute-Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 64343

**Rubrique** : Aménagement du territoire

**Ministère interrogé** : Logement, égalité des territoires et ruralité

**Ministère attributaire** : Logement, égalité des territoires et ruralité

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [23 septembre 2014](#), page 7998

**Réponse publiée au JO le** : [3 mars 2015](#), page 1536